Entre l'Église et les citoyens, les hostilités sont dès lors incessantes. En 1300, nous voyons les citoyens faire incursion sur les terres possédées par le Chapitre à Civrieux et à Saint-Genis-Laval (1). Le Saint-Siége essaya vainement de convoquer à Rome des délégués de chaque parti; la citation qui fut lue en son nom aux habitants de Lyon demeura sans résultat (2).

En 1304, les hostilités subsistent encore ; le Lyonnais est frappé d'interdit (3).

En 1305 enfin un traité de paix est passé entre les citoyens et l'archevêque. Le Chapitre fut exclu de cet accord (4).

Mais pourquoi insisterions-nous plus longuement sur les luttes soutenues par l'Église contre les citoyens? Leur histoire se confond, en effet, à partir du xive siècle, avec l'histoire même des agissements de la royauté à Lyon dont il nous reste à nous occuper.

- (1) Arch. dép. du Rhône, cote de l'Inventaire: Arm. Abram, vol. 3, nº 7. La pièce correspondant à cette cote est perdue. Mais nous nous sommes assuré (à diverses reprises) qu'on pouvait, dans de semblables cas, s'en rapporter à l'inventaire.
  - (2) Arch. dép. du Rhône. Arm. Abram, vol. 13, nº 11.
- (3) 3 janvier 1304. Bulle de Benoît XI suspendant l'interdit et citant à Rome l'archevèque, le Chapitre et les citoyens. Arch. dép. du Rhôns. Arm. Abel, vol. 21, n° 10.
  - (4) Nous parlerons ailleurs plus longuement de ce traité.